

<i>Affaire :</i> 24-12e	<i>Phase :</i> APPROBATION	<i>Echelle :</i> 1/ 5 000°
PROJET DE PLUI ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUI soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 09/02/2026 au 10/03/2026	PLUI APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Octobre 2026



Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE
www.agencemetaphore.fr
contact@agencemetaphore.fr
05.56.29.10.70
38, quai de Bacalan 33300 Bordeaux

- Espace Boisé Classé
- Espace Boisé Classé
- Secteurs dans lesquels les coupes rases d'espaces boisés sont interdites

Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Arbres isolés
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisée

- ☆ Arbres isolés
- ◆ Patrimoine bâti
- ◆ Petit patrimoine
- Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisée

 Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF

 Ripisylve ou fossé

 Secteurs soumis à des risques carrière

 Chemins d'écoulement préférentiels de l'eau sur le bassin versant de la Dordogne

- Constructions pour lesquels un changement de destination est autorisé au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger - L151-16
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

▲ Constuctions non encore cadastrées

Numéros	Intitulé	Bénéficiaire	Surface m²
01I	Réalisation d'équipement public	Commune de Saint Léon	5628



0 250 500 m

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre MAJ 2026

